

# Bing ! bing !

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **28 (1890)**

Heft 48

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-191983>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

feu ; on ordonna spécialement aux villes d'en faire l'acquisition, on excita l'émulation par de hautes paies allouées à ceux qui se présentaient avec des arquebuses ; on encouragea par des prix les tireurs à s'exercer.

Et, vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, l'armée suisse avait décidément adopté les armes à feu.

### Toute vérité est bonne à dire.

Il y a quelques semaines à peine que la presse de tous les pays se trouvait exceptionnellement d'accord pour payer un juste tribut d'éloges et de regrets à la mémoire d'un vétéran de la grande armée des lettres qui venait de terminer brusquement sa carrière laborieuse, indépendante, honorable entre toutes.

Nous voulons parler d'Alphonse Karr, de celui qui a écrit les *Guêpes*, les *Bourdons*, les *Poignées de vérités* et tant d'autres charmantes productions littéraires qu'il y aurait vraiment plaisir et profit à relire aujourd'hui ; le véritable esprit, comme le bon vin, ne pouvant que gagner à vieillir.

Car ce qui distinguait Alphonse Karr dans la famille des écrivains contemporains, c'était moins l'invention et la nouveauté de ses aperçus que le tour vraiment original de son esprit.

Il avait, en effet, une manière de dire qui était sienne ; chacune de ses phrases portait son cachet.

Depuis que le monde existe, combien de fois n'a-t-on pas exprimé cette idée, que l'homme n'est jamais content de sa condition ?

Cela est banal comme une vérité de M. de la Palisse. Et bien, Alph. Karr a su donner à cette monnaie fruste une empreinte toute neuve. Il a frappé, avec un rare talent, ce vieux sol au millésime de notre temps. Regardez plutôt :

« Je vois en ce moment sur une pelouse une chèvre blanché qui n'a pour occupation que de tondre l'herbe dans tout le cercle que lui permet d'atteindre la corde qui l'attache à un piquet. Deux ou trois fois par jour on la change de place pour qu'elle trouve toujours de l'herbe nouvelle. Voilà bien des fois que je regarde cette chèvre, et chaque fois je fais à son sujet la même observation.

» Sa corde est longue, et elle pourrait paître une herbe grasse et verte pendant deux heures ; mais elle commence par tirer sur son lien et manger à l'extrémité de sa corde, se mettant sur les genoux, dont le poil est usé, pour atteindre plus loin, attirant du bout de la langue des brins d'herbe hors de sa portée et faisant tant d'efforts que son collier l'étrangle et la fait tousser. — Ce n'est que lorsqu'elle a mangé au ras de la terre l'herbe qui paraissait hors de sa portée qu'elle se décide à manger celle qu'elle peut atteindre plus facilement, tout en

faisant de nouveaux efforts de temps en temps et en donnant des secousses à la corde.

» Pour l'herbe qui est au centre, elle ne la touche pas, quelque belle et appétissante qu'elle soit ; elle ne la mange que lorsqu'on a planté plus loin le piquet qui l'attache et que cette herbe se trouve à son tour placée à l'extrémité du nouveau cercle qu'il lui est permis de parcourir.

» C'est précisément ce que nous faisons tous dans la vie. Chacun de nous a son piquet, sa corde et son cercle tracé. Presque toujours, au dedans du cercle, il trouverait une pâture facile pour son corps, pour son esprit et pour son cœur. — Chaque pelouse a au moins ses pâquerettes. — Eh bien, nous usons notre force, et quelques-uns aussi leurs genoux, à atteindre ce qui est en dehors.

» C'est une inquiétude, c'est une maladie plus épidémique en ces temps-ci qu'en aucun autre. Il y a cinq ou six rôles que tous veulent jouer, quelque peu aptes que la nature les y ait créés.

» Cette fable prouve que les animaux, quelquefois, ne sont pas plus raisonnables que les hommes. »

Tout ce récit, sans oublier le trait final, montre sous une de ses faces les plus saillantes le talent d'Alphonse Karr : beaucoup d'esprit joint à une incontestable originalité ; mais surtout, et par dessus tout, beaucoup de bon sens.

ADOLPHE LARPIN.

### Bing ! bing !

On sait que dans la dernière session du Grand Conseil, un député a fait une proposition tendant à frapper d'une taxe les vélocipèdes, qui deviennent de plus en plus nombreux dans le pays.

Cette proposition a été repoussée, et nous le regrettons.

En France, la même question va faire l'objet d'une discussion à la Chambre, où elle aura sans doute plus de succès ; car la commission, chargée d'examiner la proposition de M. Clament, s'en occupe très sérieusement.

M. Clament fait ressortir que, depuis plusieurs années, un nouveau genre de sport, le sport vélocipédique, a pris une grande extension en France. Il est surtout en usage parmi la classe aisée de la société, pour laquelle il constitue, en même temps qu'un moyen de locomotion agréable, un excellent exercice physique.

D'un autre côté, le prix élevé de cet engin en fait une fantaisie coûteuse, qui n'est pas à la portée de tous ; il représente donc un objet d'agrément et de luxe qui doit être imposé aussi bien que les chiens et les voitures.

Les vélocipédistes, ajoute le député de

la Dordogne, sont en outre la cause de bien des accidents ; ils renversent souvent le piéton inoffensif qui paye, lui aussi, une cote personnelle.

Tels sont les arguments généraux sur lesquels il se base pour proposer une taxe annuelle de 5 francs sur les vélocipèdes de toute nature.

Bref, nous voulons bien passer sur ces petits inconvénients ; mais au nom du ciel, que messieurs les velocemen, tous gaillards bien portants, aux mollets dodus et vigoureux, aux reins solides, à la mine réjouie, et qui usent de ce moyen de locomotion pour leur agrément et leur santé, paient gracieusement un petit impôt!...

Cet impôt, nous le savons, ne serait pas pour le budget une ressource bien importante, mais il pourrait, ainsi qu'on le propose en France, être affecté d'une manière particulière à quelque bonne œuvre, à quelque institution charitable ou philanthropique, hôpitaux, asiles de vieillards, caisses de secours, etc.

On se demande, en conséquence, si notre Grand Conseil n'a pas passé trop légèrement sur cet objet. Nous estimons avec le député français que tout individu qui sillonne les rues, les places publiques, les promenades et les grandes routes avec un véhicule de luxe, et inquiète à chaque instant les piétons, doit payer à l'Etat une légère taxe.

Nous ne sachons pas, il est vrai, qu'il y ait eu jusqu'ici d'accident à déplorer chez nous, mais, enfin, ce moyen de locomotion n'en est pas moins ennuyeux pour le grand public.

Le veloceman est derrière vous qui fend l'air et vous vient dessus... Tout à coup : bing ! bing !... Mais quel côté de la route faut-il prendre, je vous prie?... Est-ce la gauche?... bing?... est-ce la droite?... bing !

Et vous trouvez la situation agréable pour le piéton, messieurs les gymnastes à roues?... Merci !

Espérons donc que la question de l'impôt dont nous parlons n'est qu'ajournée et qu'elle sera reprise plus tard au sein de notre corps législatif.

Nous avons du reste la conviction que pas un vélocipédiste ne murmurerait, et qu'ils paieront tous de la meilleure grâce du monde : ce sont de si gais, de si bons enfants !

— Ah ! s'il ne faut que ça, nous disaient l'autre jour trois d'entreux, nous sommes prêts. Qu'est-ce que cent sous, en comparaison du plaisir qu'on éprouve à brûler la chaussée, à respirer l'air pur à pleins poumons, à saluer gracieusement les demoiselles au passage, et à dîner au retour, avec un appétit de loup !

Bravo ! messieurs, voilà qui est parlé !... Ce sera donc à une autre fois.

En attendant, amusez-vous, allez-y gaiement!

Bing!... bing!...

### L'eau de Lourdes.

M. Rouvier, ministre des finances en France, proposant de mettre un impôt sur les spécialités pharmaceutiques, on s'est demandé si l'eau de Lourdes, dont il se fait un si grand commerce, et avec laquelle on exploite d'une façon inouïe la crédulité publique, ne pourrait pas être assimilée à ces produits et soumise à la taxe.

A cette occasion, un collaborateur du *XIX<sup>e</sup> Siècle* désirant savoir exactement ce qui en est à ce sujet, s'est rendu au débit central, 13, rue du Vieux-Colombier, modeste boutique, portant pour enseigne : *A Notre-Dame de Lourdes*, et sur la porte : **Maison Lages, fournisseur de la Nonciature.**

Voici le récit qu'il donne de cette visite, et que nous abrégeons quelque peu :

Dans les vitrines, se détachant sur un fond de scapulaires, d'images et quincaillerie dorées, plusieurs pancartes avec ces mots : « Dépôt d'eau de Lourdes. »

Nous entrons et nous nous trouvons bientôt en présence d'une personne fort aimable :

— Vous désirez, monsieur?

— De l'eau de Lourdes, mademoiselle.

— Voici, monsieur : deux francs le litre.

Et Mlle Lages nous exhibe des bouteilles « genre Saint-Galmier » remplies du précieux liquide.

— Vous n'avez pas de flacons plus petits ?

— Non, monsieur, impossible de détailler, à cause du cachet. Autrefois, nous avions plusieurs types : le flacon plat et le flacon carré. Mais depuis quelques temps, nous n'avons plus que le litre. Je vous assure d'ailleurs que c'est préférable. Les petites fioles étaient usées tout de suite.

— Deux francs ! c'est un peu cher.

— Ah ! monsieur, croyez bien que nous n'avons pas grand bénéfice. Les bons pères nous vendent cinquante centimes le litre bouché et cacheté. Ajoutez à cela l'emballage, le port, la casse, et vous comprendrez qu'il nous reste bien peu de chose.

— Pourtant, ceux qui vendent la bouteille de Saint-Galmier vingt-cinq centimes trouvent encore le moyen de s'y refaire.

— Je ne sais pas comment ils peuvent y arriver. Cherchez dans Paris, nulle part vous ne payerez meilleur marché. C'est tout au plus si nous faisons 2 % d'escompte aux commissionnaires.

Nous laissons alors entendre que nous serions disposés à faire une commande de cinquante bouteilles pour une vente de charité. On nous offre aussitôt le litre à 1 fr. 50.

Nous examinons ensuite une bouteille sous toutes ses faces. Le bouchon, simplement cacheté à la chaux, et couvert d'une étiquette ronde, couleur bleu céleste, portant en exergue autour d'un M majuscule : « Eau de la grotte de Lourdes. »

— Diable, faisons-nous observer, voilà un cachet qui nous semble bien facile à contrefaire.

Notre interlocutrice, jusque-là d'une douceur angélique, ne put retenir un mouvement d'indignation.

— Contrefaire cela, dit-elle, mais ce serait infect !

— Il y a des gens qui ne respectent rien, vous savez...

— Enfin, monsieur, je vous assure, en conscience, que toute mon eau est authentique. D'ailleurs, si vous y tenez, je pourrai demander un certificat.

— Ah ! on donne des certificats ?

— Les pères ne veulent pas en délivrer, parce que, s'ils se mettaient sur ce pied, il leur faudrait des employés spéciaux. Mais, en m'adressant à un prêtre de Lourdes avec qui je suis très bien, j'espère réussir.

Mlle Lages nous montre ensuite des pastilles blanches, fort semblables aux pastilles de Vichy. Sur l'une des faces, une sainte Vierge ; sur l'autre : « A l'eau de Lourdes. » D'autres, coulées dans le même moule, sont jaunes et présentent l'aspect vitreux du mauvais sucre d'orge.

Les boîtes, en forme de bonbonnières, sont en zinc bleu artistique. La Vierge s'y détache entre ces deux inscriptions dont la corrélation est au moins inattendue :

Je suis l'Immaculée Conception,  
Pastilles à l'eau de Lourdes.

Il y a trois modèles : celui de 1 fr. 50, celui de 2 fr. et celui de 2 fr. 50.

— Les jaunes, nous dit la vendeuse, sont peut-être préférables quant à l'efficacité, mais les blanches sont plus jolies : la Sainte-Vierge est bien mieux en relief.

— Et qu'est-ce qui est préférable quant à l'efficacité : l'eau ou les pastilles ?

— Oh ! monsieur, c'est l'eau, puisqu'elle n'est pas mélangée ; vous devez le comprendre ; seulement, les pastilles sont plus commodes en voyage.

La cure à l'eau est du reste très commode. On en prend un petit verre ou un grand, « selon la gravité de la maladie, le matin avant ou après les prières, ou encore avant, pendant ou après le repas. »

Il est difficile, on le voit, de rêver une spécialité pharmaceutique plus complaisante.

Mais on recommande surtout les ablutions, qui rendent de grands services aux femmes. Elles peuvent même, en s'offrant un bain d'eau de Lourdes, espérer les mêmes grâces que si elles allaient se plonger dans la piscine de la grotte. Malheureusement, un tel bain revient cher et n'est pas à la portée de toutes les bourses, car il exige au moins une centaine de litres.

La maison Lages a une clientèle très étendue. Les sœurs qui soignent les malades consomment une grande quantité de l'orviétan sacré.

Les couvents d'éducation en achètent beaucoup à l'époque des examens. Chaque élève, avant de partir pour l'Hôtel-de-Ville, reçoit deux petits flacons que la supérieure a remplis elle-même de la précieuse drogue.

L'un se met dans la poche pour l'examen écrit, l'autre, tout à fait minuscule, se place

entre l'épiderme et la peau du gant pour l'examen oral.

Enfin, on expédie au Pape et à l'étranger. Il y a des caisses toutes prêtes contenant deux litres et qui forment des colis de 5 kilos : coût 5 fr.

Avant de quitter le magasin, nous annonçons à notre gracieuse interlocutrice qu'il est question d'assimiler ses drogues aux spécialités pharmaceutiques et de les frapper d'un impôt.

— Oh ! Monsieur ! Ce serait abominable.

Et nous partons, nous demandant comment nous pourrions faire croire nos lecteurs à la réalité de ce que nous avons vu. Heureusement, il leur est facile de contrôler notre enquête.

### Clliào que sàvont portà lào crài.

Tsacon, dein stu bas mondo, à sa crài ; mà lè z'ons la sàvont mi portà què lè z'autro, quand bin, soveint, le n'est pas la màiti asse coumouda. Lè z'avànglio, que seimbliont tant à pliendrè, ne sè lameintont jamé, et sont quasu ti diés què dâi tiensons ; et portant l'est on rudo affèrè dè ne pas vairè on istièrè ein pliein midzo ; mà sàvont portà lào crài et sè tràovont conteints dè lào soo. Et clliào à quoui la veste fà on mougnon eintrèmi lè z'épaulès et que ne sont pas tot à fé asse drài que n'hallebarda, la portont rondeau assebin, et ne paisont pas lào teimps à sè désolà et à teimpètà contrè lào metse, mà preignont la vià pé lo bon bet, kâ quand cauquon est bin dzoïào, on dit que l'est conteint coumeint on bossu ; ào bin s'ont out dâi dzeins que recaffont à sè teni lo veintro, on dit que rizont coumeint dâi bossus. N'est don pas tsi clliào que son mau dotà pè la natoura que faut tsertsi lè bordons, lè potus et lè mau conteints. Na. Clliào que ne sàvont pas portà lào crài sont lè bin bâtis et lè bin porteints. Ne sont pas ti parâi, bin su ; mà y'ein a onna bouna eimpartià que sont adé à ronnâ se n'ont pas tot à remolhie-mor et se tot ne va pas coumeint on papâi dè musiqua. C'est la grâce que lào too lo cou ; et ti clliào molési, que sè font couson dè tot et que ne sont conteints dè rein, sariont bin dè plie benhirào se saviont fèrè coumeint Guegnatse et Trognon, qu'avont adé lo mot po rirè et qu'étont conteint dè lào soo, quand bin Guegnatse étâi borgno et n'avâi qu'on ge dè bon, tandi que lo pourro Trognon, qu'étâi bossu, avâi on dou à tsiron.

On matin que lè dou gaillâ sè reincontront, Guegnatse qu'étâi prào farceu, fâ à l'autro :

— Eh ! l'ami Trognon, t'as dza tserdzi dè bon matin ?

— Coumeint dè bon matin ! repond Trognon. Te crài que l'est dè boune hàora po cein que te n'as àovai que 'na fenétra ; mà n'est pas tant matin què cein.